



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/62

**Réunion du 13 septembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN, 1^{ère}
adjointe**

Date de convocation : 06/09/22

Date d'affichage : 06/09/22

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Francis BOLY a donné pouvoir de vote à Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Jean DUCASTEL a donné pouvoir de vote à M. Marc DESGEORGES, M. Yann DUGARD a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir à M.. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Magali ROGER

Objet : Autorisation de demande de subvention auprès de la communauté de communes pour un projet pédagogique au Pôle Scolaire Dora Lévi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le projet éducatif et artistique porté par l'équipe éducative du Pôle Scolaire Dora Lévi ;
Considérant le dispositif de soutien aux activités pédagogiques des SIVOM/SIVU/Commune porté par la Communauté de Communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet pédagogique du Pôle scolaire Dora Lévi, représentant un montant total de 3 930 € TTC, dont 50 % sont pris en charge par la commune
- AUTORISE le maire à solliciter la Communauté de Communes pour participer à ce projet, à hauteur de 982.50€.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à venir.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**